CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. IDENTITE ET COORDONNEES

Camping Airotel La Côte d'Argent ***** 33990 Hourtin-Plage

www.camping-cote-dargent.com // info@cca33.com // +33 556 09 10 25

SAS Camping La Côte d'argent / Siret: 41931772200017 / TVA intracommunautaire: FR45419317722



Une réservation vaut signature d'un contrat de location.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

Pour valider une réservation, le client doit payer un acompte de 50% du montant global du séjour.

Les modes de paiement acceptés sont : carte bancaire (Visa/MasterCard), virement bancaire, chèque et ANCV connect.

Si le client souhaite plus de flexibilité, le camping propose sous toute réserve que le client y soit éligible, des paiements en 4 fois par carte bancaire (modalités à définir avec le camping).

Pour toute réservation effectuée après le 01/06, 100% du montant global du séjour est dû au moment de la réservation quelques soient les dates de séjours.

Des frais de dossier non remboursables de 50€ pour les séjours entre le 01/07 et le 31/08 sont appliqués. En avant et après saison, les frais de dossiers seront offerts sauf en cas d'annulation.

La réservation deviendra effective dès réception du règlement suivi par l'envoi d'une confirmation.

Cette confirmation de réservation doit être présentée lors de votre arrivée.

Durée minimum des séjours en emplacement camping

- En avant et en après saison les emplacements sont réservables à la nuitée selon nos disponibilités.
- En haute saison, les réservations s'effectuent pour une période de 7 nuits minimum.

Tout au long de la saison les arrivées et départs peuvent se faire tous les jours.

Durée minimum des séjours en location

- En avant et en après saison, les réservations sont de 2 nuitées minimum en location, les arrivées et départs peuvent se faire tous les jours.
- En haute saison, les réservations s'effectuent pour une période de 7 nuits minimum, les arrivées et départs sont les mercredis, samedis ou dimanches.

Les tarifs sont donnés à titre indicatif. Ils ont été établis sur la base d'indices économiques en vigueur lors de leur mise en place et pourront être révisés, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution de ceux-ci (TVA, taxe de séjour, etc.).

Les taxes de séjours seront à régler au réel pour chaque adulte présent sur chaque nuit de son séjour sur toute la période d'ouverture.

3. REDEVANCES & ANNULATION

Pour toute réservation réalisée à moins d'un mois avant le début du séjour, le solde est dû à la réservation.

Pour toute réservation réalisée à plus d'un mois avant le début du séjour :

- Si les dates de séjours sont comprises avant le 01/06, le solde est dû un mois avant l'arrivée.
- Si les dates de séjours sont comprises après le 01/06, le solde est dû au 01/06.
- Si le séjour est réservé après le 01/06, 100% du montant global du séjour est dû au moment de la réservation.

Le non-paiement du solde à la date convenue entraînera de plein droit la nullité du contrat sans mise en demeure préalable ainsi que le non remboursement des sommes déjà réglées. A partir du moment où l'acompte a été payé, votre séjour est pré-réservé, le solde sera donc dû dans les conditions expliquées ci-dessus.

Le montant du séjour sera calculé d'après les dates mentionnées sur le contrat de réservation, aucune réduction ne sera consentie pour un départ anticipé ou une arrivée tardive.

Conditions d'annulation ; indemnités & sommes retenues :

<u>a) Les frais de dossier et d'assurance annulation seront toujours facturés.</u> Ils ne seront jamais remboursables, quelque soient les dates de séjour.

b) Les sommes versées (déduction faite des frais de dossiers et d'assurance annulation) seront remboursées si :

- L'annulation est réalisée avant le 1er juin pour un séjour compris entre le 01/07 et le 31/08
- L'annulation est réalisée plus d'un mois avant la date d'arrivée pour tout séjour prévu avant le 01/07 ou après le 31/08

c) Le montant égal à 100% du coût total du séjour sera facturé si :

- L'annulation est réalisée après le 1er juin pour des dates de séjours comprises entre le 01/07et le 31/08
- L'annulation est réalisée à moins d'un mois avant la date d'arrivée pour tout séjour prévu avant le 01/07 ou après le 31/08
- Vous ne vous présentez pas à la date d'arrivée prévue.

En cas d'arrivée tardive ou d'annulation du séjour, veuillez en aviser le camping le plus tôt possible **par écrit**, les messages téléphoniques ne sont pas admis. Si aucune information ne nous parvient, l'emplacement/la location devient disponible dès le lendemain 12h, il pourra être attribué à un autre client. Le paiement intégral des prestations demeurera exigé à titre de dommages et intérêts. Si le client souhaite plus de flexibilité, le camping propose une assurance annulation facultative (conditions ici).

4. EMPLACEMENTS & LOCATIONS

a) Les emplacements peuvent accueillir jusqu'à 6 personnes maximum quel que soit l'âge (un bébé est une personne).

Le tarif de location des emplacements inclut 1 unité d'hébergement c'est-à-dire : 1 camping-car <u>ou</u> 1 caravane <u>ou</u> 1 minibus <u>ou</u> 1 tente + 1 voiture et 2 personnes. L'ajout d'une personne et d'une unité d'hébergement implique un supplément journalier (voir tarifs). L'ajout d'1 à 2 petites tentes supplémentaires n'est pas facturé mais devra être signalé lors de la réservation.

b) Les hébergements locatifs sont équipés selon les informations fournies sur le descriptif de chaque locatif. Le tarif de base inclus le nombre maximum de participants, les locatifs peuvent accueillir 4 à 8 personnes selon le type.

Quel que soit l'âge des participants, ils sont considérés comme une personne (un bébé est une personne) et la capacité d'accueil maximum de l'hébergement réservé ne pourra pas être dépassée. Toute personne au-delà de la capacité prévue se vera refuser l'accès au camping.

Nous vous informons que l'utilisation de barbecues à feu ouvert (charbon, bois, etc.) est strictement interdite sur l'ensemble du camping. Seuls les barbecues électriques et à gaz sont autorisés, sous réserve de la réglementation en vigueur et des consignes de sécurité en place. Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction des arrêtés préfectoraux, municipaux ou des consignes internes de sécurité.

Le silence doit être respecté sur l'ensemble du camping entre 23h et 6h afin de garantir la tranquillité de tous les campeurs.



5. RETRACTATIONS

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

6 ANIMALIX

a) Emplacements: les animaux sont acceptés (hors catégorie 1 et 2) moyennant un supplément (voir tarifs).

Ils doivent OBLIGATOIREMENT être tenus en laisse, porter un collier, être identifiés, vaccinés (ATTENTION: vaccin ANTI-RABIQUE obligatoire) et être déclarés à la réception. Leur propriétaire devra présenter le carnet de vaccination à jour pour contrôle à l'arrivée. Ces animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas rester seuls sur le camping, même attachés ou même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui seront pécuniairement et civilement responsables de leurs dégâts. Ils ne sont pas admis dans les lieux publics. Il n'y a PAS d'aire « toilettes » pour chiens sur le camping: en cas de besoin, vous trouverez des « sacs à crottes » à la réception. b) Locations: les animaux sont strictement interdits pour les locatifs mais aussi sur les emplacements des locatifs.

7. MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Nous n'acceptons pas les mineurs non accompagnés d'au moins un parent ou tuteur légal.

Le camping se réserve le droit d'annuler le séjour de personnes mineures non accompagnées d'un représentant légal, même après confirmation de la réservation.

8. ARRIVÉES - DÉPARTS

- a) Pour les emplacements camping: les arrivées se font à partir de 14h et les départs se font avant 12h.
- b) Pour les locations : les arrivées se font à partir de 16h et les départs se font avant 10h.

9. CAUTIONS

- a) Pour tout séjournant ayant un véhicule : une caution de 20€ sera demandée à l'arrivée pour la carte magnétique de la barrière automatique.
- b) Pour les locations: une caution de 300€ (numéros de votre CB ou espèces ou 2 chèques de 150€) vous sera demandée à l'arrivée afin de couvrir d'éventuels dégâts et frais de nettoyage induis suite à votre séjour. Sans retour contraire dans les 48h après l'arrivée, l'inventaire référent des équipements de la location mis à disposition dans chaque hébergement sera considéré conforme par les clients. La caution sera restituée au client lors de son départ, après réalisation de l'état des lieux par l'équipe du camping. Celle-ci vérifiera l'inventaire, la propreté de l'hébergement ainsi que l'absence de dégradations (en votre présence = avec prise de rendez-vous, ou sans votre présence = voir modalités à l'accueil).

En cas de manquement constaté (logement non nettoyé, équipement détérioré ou manquant), des frais seront retenus sur la caution :

- Le nettoyage final est à réaliser par le client. Pour toute location non restituée dans le même étant de propreté qu'à l'arrivée, la somme forfaitaire de 150€ sera retenue de la caution et facturée.
- Le camping se réserve un délai de 24 heures après le départ du client pour lui signaler toute anomalie.

Tout objet cassé, perdu ou endommagé au cours du séjour devra être signalé et sera facturé.

10. DROIT À L'IMAGE

Le nom et l'image du camping sont la propriété du camping seul.

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

Les photos et plans présentés sur nos divers outils de communication sont non contractuels, et ne peuvent en aucun cas servir d'argument à une réclamation.

11. PROMOTION & OFFRES COMMERCIALES

Les tarifs sont fixes. Le camping n'applique pas de promotion (que ce soit Early Booking ou Last Minute)

12. ACCÈS CAMPINO

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement.

Le règlement intérieur est disponible sur www.camping-cote-dargent.com

Le port du bracelet est obligatoire (bracelet antiallergique et inviolable). Celui-ci vous sera remis dès votre arrivée et devra être porté en permanence au poignet ou à la cheville.

13. CAS DE FORCE MAJEUR

On entend par force majeure, tout évènement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable rendant impossible l'exécution de tout ou partie des obligations prévues au contrat par l'une ou l'autre des parties.

La force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations des parties; celles-ci supportant la charge des frais leur incombant. De ce fait, le camping ne pourra être tenus responsable des éventuelles conséquences et effets en découlant. Il en est de même en cas de survenance de nuisances venant perturber, interrompre ou empêcher le séjour des clients (ex: inondation, coupure générale d'électricité, d'eau); étant entendu que les clients seront informés de ces éventuelles nuisances à la seule condition que le camping en ait été préalablement informé. Le camping pourra alors se trouver dans l'obligation de modifier partiellement ou totalement leurs services (fermeture partielle ou totale du camping, d'un équipement de type piscine ou restaurant...) sans que le client ne puisse être en mesure de solliciter le versement d'une quelconque indemnité.

14. LITIGE & MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, après avoir saisi le service « client » de l'établissement et conformément à l'article L.152- du Code de la consommation, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

BAYONNE MEDITATION – 32 rue du Hameau – 64200 BIARRITZ (<u>www.bayonne-méditation.com</u> // +33 679 59 83 38

15. DÉROGATION

La dérogation ponctuelle de ces conditions générales de vente ne donne pas issue à une dérogation acquise.